

LETTRE OUVERTE À MM. MATHIEU HANOTIN, MAIRE DE SAINT-DENIS

Après de graves accidents corporels au carrefour Lamaze

protégez les piétons !

Depuis le début des travaux d'aménagement de l'avenue Marcel-Cachin (ex RN1), entre le carrefour Lamaze et sa jonction avec l'avenue Lénine, les riverains ont constaté que les traversées piétonnes au niveau de ce carrefour sont rendues très dangereuses par les embouteillages et parcours contraints liés à ces travaux et aux aménagements opérés.

Au cours des dix derniers mois, plusieurs piétons ont été accrochés à cet endroit par des véhicules engagés, puis bloqués, sur les traversées de l'avenue ou des voies adjacentes (av. Romain-Rolland au nord et la rue de Strasbourg au sud).

Dès notre première rencontre en mairie avec M. Monnet, le 12 mai 2025, nous l'avons alerté sur ce problème qui touche aussi bien les collégien.nes et lycéen.nes du secteur, les personnes âgées ou à mobilité réduite que tout riverain devant traverser les voies au carrefour.

Nous avons renouvelé cette alerte ensuite par écrit et encore lors de la visite sur place du maire adjoint Laurent Monnet le 4 septembre dernier, réitérant notre demande que la police municipale, dont c'est le rôle, régule la circulation sur ce point chaud notamment aux heures de grande circulation.

Aucune mesure n'a été prise !

Or, **ce que nous craignons s'est hélas produit** : récemment deux jeunes ont été renversés et blessés dont un collégien, le matin du 1^{er} décembre. Cet élève, qui se rendait de chez lui, cité Romain-Rolland, au collège Jean-Lurçat, a été renversé alors qu'il traversait l'avenue Romain-Rolland au niveau de la station de bus, tout près du carrefour, par une voiture contournant le bus à l'arrêt. Avec les travaux, le passage piéton habituel est inutilisable. Un passage provisoire (et mal dessiné) est situé juste devant l'arrêt de bus, le trottoir d'en face étant bloqué par le chantier.

Le collégien a dû être hospitalisé aux urgences pour traumatisme crânien, fracture de la cheville et entorse au poignet.

Ça suffit ! Cela ne doit plus se reproduire. L'inertie municipale est insupportable !

Nous demandons, à nouveau, la

sécurisation des traversées piétonnes du carrefour Lamaze par la police municipale.

C'est la mission première de la police municipale, pourtant mobilisée sur d'autres priorités contestables au point que la Ligue des Droits de l'Homme a dû s'en saisir. Le rôle de base de ces fonctionnaires municipaux est d'assurer la protection des habitant.es au quotidien, donc la sécurité des piétons devant les risques générés par les travaux et les embarras de la circulation.

Saint-Denis, le 6 décembre 2025